



Date de dépôt : 18 mars 2026

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Natacha Buffet-Desfayes, Yvan Zweifel, Murat-Julian Alder, Geoffray Sirolli, Darius Azarpey, Fabienne Monbaron, Philippe Meyer, Alexis Barbey, Joëlle Fiss, Rémy Burri, Thierry Oppikofer, Alexandre de Senarclens, François Wolfisberg, Jean-Pierre Pasquier, Pierre Nicollier, Masha Alimi, Marc Saudan, Christina Meissner pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière

En date du 29 août 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'apprentissage des langues étrangères et nationales est une évidence dans un pays tel que la Suisse ;*
- que la connaissance des langues nationales permet une meilleure connaissance de la Suisse et facilite la mobilité des jeunes dans le cadre de leur formation et, par la suite, dans celui de leur mobilité professionnelle ;*
- que nombreuses sont les initiatives qui visent à promouvoir les échanges entre classes au niveau national¹, mais que les démarches administratives pour les enseignantes et enseignants restent, si elles se font individuellement, lourdes et chronophages ;*

¹ Par exemple Movetia (<https://www.movetia.ch/>)

- que le canton du Jura, par exemple, propose des jumelages entre les établissements scolaires de ce canton avec les cantons de Bâle et d'Argovie ;
- que Genève propose de nombreuses activités qui valorisent l'apprentissage des langues nationales, mais que ces dernières relèvent, pour l'heure, principalement de démarches personnelles² ;
- que, depuis le 1^{er} janvier 2022, des cartes journalières CFF sont proposées aux écoliers voyageant avec leur classe au prix de 15 francs,

invite le Conseil d'Etat

- à mettre en place un système de jumelage entre les établissements du secondaire I du canton de Genève et ceux des cantons alémaniques ;
- à mettre en place un système de jumelage entre les établissements du secondaire II du canton de Genève et ceux des cantons alémaniques et du Tessin ;
- à étendre le système d'échanges linguistiques « clé en main » qui existe au niveau du primaire aux niveaux secondaires I et II ;
- à encourager les établissements des niveaux secondaires I et II à faire des échanges linguistiques des projets d'établissements ;
- à améliorer encore la coordination et l'information liées aux actions du département de l'instruction publique destinées à l'apprentissage des langues étrangères ;
- à entreprendre une réflexion, dans le cadre des travaux sur la réforme du cycle d'orientation, sur la possibilité d'une filière bilingue allemand-français au niveau du secondaire I.

² <https://edu.ge.ch/site/elem/category/actualites/>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat relève que, dans notre canton, la promotion et la réalisation d'échanges de classes en Suisse constituent une réalité bien établie, appelée à se renforcer dans le cadre des objectifs définis dans le programme de législature, ainsi que dans la feuille de route du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) 2023-2028.

Dispositif actuel

Au sein du DIP, le service transversal Echanges linguistiques & Mobilité (EL&M) a pour mission de piloter, de coordonner et de promouvoir l'ensemble des projets d'échanges et de mobilité destinés aux élèves des différents degrés d'enseignement ainsi qu'au corps enseignant. Il participe également à développer les coopérations stratégiques entre institutions de formation, notamment dans le cadre des programmes de la solution suisse Erasmus+ et de la stratégie nationale de la Confédération et des cantons. Dans ce cadre, il coopère étroitement avec l'agence nationale Movetia, ainsi qu'avec les instances fédérales et cantonales.

Concrètement, le service EL&M informe et soutient les élèves, le personnel enseignant, les directions d'établissement ainsi que les parents dans la réalisation des mobilités, qu'il s'agisse d'échanges de classes, de séjours individuels ou de stages professionnels, en Suisse ou à l'étranger.

S'agissant du jumelage entre établissements du secondaire I et II genevois et ceux des cantons alémaniques, ainsi que de l'extension de dispositifs d'échanges « clé en main », la majorité des mobilités sortantes au cycle d'orientation (CO) et à l'école primaire se déroulent actuellement en Suisse, sous forme d'échanges de classes.

Selon les données recensées pour l'année scolaire 2024-2025, 375 élèves de l'école primaire ont réalisé un échange (en virtuel ou en réel) avec une classe partenaire en Suisse alémanique (355 en 2023-2024). Au CO, 736 élèves ont participé à un échange de classes, dont 607 en Suisse (788 en 2023-2024, dont 556 en Suisse).

Sans qu'ils n'aient été formalisés en tant que tels, ces échanges relèvent souvent d'une logique de jumelage, les enseignantes et enseignants impliqués les renouvelant d'année en année. Une approche plus institutionnelle, formalisant par exemple un jumelage entre directions scolaires ou imposant davantage d'échanges, pourrait se heurter à des obstacles pour la réalisation effective de projets. Parmi ceux-ci, on peut citer la diversité des calendriers

scolaires (vacances, sessions d'examens, planifications annuelles), les différences de structures scolaires entre cantons (répartition des élèves, suivi d'une année sur l'autre par la même enseignante ou le même enseignant), familles d'une classe réticentes à l'échange.

Cela étant, les établissements sont encouragés à développer des partenariats pérennes avec des enseignantes et enseignants de l'autre région linguistique, en proposant par exemple la réalisation d'un échange par volée avec une inscription volontaire sous la houlette d'une enseignante ou d'un enseignant responsable de projet. Dans ce cadre, le service EL&M les soutient par des actions d'ordre pédagogique (liste d'activités et journées thématiques en bilingue, ressources didactiques en lien avec les plans de formation, carnets de bord bilingues, etc.), logistique et administratif (aide à la recherche de partenaires, mise à disposition de courriers types) et financiers (aides fédérales et cantonales).

Par ailleurs, des programmes spécifiques d'échanges sont proposés au corps enseignant. Par exemple, le programme *Röstiblog*³, destiné aux élèves de 7P et 8P, permet aux classes genevoises en partenariat avec une classe suisse alémanique d'échanger sur la totalité de l'année via un blog commun. Au CO, le camp de ski bilingue *Deux Im Schnee*⁴ réunit sur 3 semaines en janvier et 2 semaines en mars des classes en tandem à Gstaad Saanenland pour des activités sportives et pédagogiques en bilingue. Enfin, des mesures ciblées encouragent les établissements à favoriser la réalisation de projets d'échanges en Suisse.

L'encouragement des échanges linguistiques dans le cadre des projets d'établissement constitue sans aucun doute un levier pertinent pour contribuer à l'atteinte des objectifs visés par la présente motion. Une telle mesure pourrait ainsi être prise en considération, étant toutefois rappelé qu'au regard de la diversité des publics concernés et de la pluralité de leurs besoins, d'autres thématiques pourraient sembler prioritaires aux directions scolaires comme aux familles.

Concernant les dispositifs d'information et de communication, le service EL&M dispose d'une plateforme d'information dédiée, accessible via Internet⁵, et intervient régulièrement au sein des établissements scolaires afin d'informer le corps enseignant des différentes possibilités offertes en matière d'échanges linguistiques et de mobilité. En outre, des actions de promotion ciblées sont menées tout au long de l'année scolaire, notamment par la tenue

³ <https://edu.ge.ch/site/elem/programme-rostiblog/>

⁴ <https://edu.ge.ch/site/elem/1214-2/>

⁵ <https://edu.ge.ch/site/elem/>

de stands d'information à la Cité des métiers, la participation aux journées portes ouvertes ou encore l'organisation d'ateliers de soutien.

Par ailleurs, au sein des établissements scolaires, les référentes et référents mobilité assurent une information de proximité en qualité de relais internes, et accompagnent de manière active et individualisée les enseignantes et enseignants qui en font la demande, sur les plans tant pédagogique qu'administratif, notamment lors du dépôt de projets visant l'obtention de soutiens financiers dans le cadre du programme Erasmus+.

Perspectives de développement

Dans le cadre de la législature en cours, il est prévu d'élargir et de renforcer les dispositifs existants afin de consolider des partenariats durables. Les pistes envisagées incluent notamment le renforcement des programmes actuels, le développement de camps bilingues à l'école primaire et au CO, la promotion d'une 12^e année linguistique en Suisse, ainsi que l'éventualité d'accords formalisés avec des cantons d'autres régions linguistiques.

Des actions ciblées destinées aux enseignantes et enseignants, telles que leur participation à des rencontres intercantionales, visent également à renforcer les réseaux professionnels et à favoriser l'émergence de nouveaux projets d'échanges au bénéfice des élèves.

Enfin, la possibilité de mettre en place une filière bilingue allemand-français au CO sera examinée dans le cadre de la réforme en cours du CO, laquelle prévoit explicitement l'analyse de faisabilité de différentes formes de bilinguisme.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ